

Appel à candidatures

Admission

au programme doctoral

SACRe 2018

⇒ **English version below p.5**

Le programme doctoral Sciences, Arts, Création, Recherche (SACRe) est ouvert à tous les candidats titulaires d'un diplôme de niveau master 2 venant de tout établissement d'enseignement supérieur, artistes expérimentés ou théoriciens.

Ils suivront une formation au sein de l'université Paris Sciences et Lettres (PSL).

Ils peuvent bénéficier d'un contrat doctoral ou d'une bourse de recherche pendant trois ans.

Après soutenance de leurs travaux, ils pourront obtenir le titre de Docteur de l'université PSL.

Cet appel est ouvert à l'international sans limite d'âge.

1. Présentation générale

Explorer les territoires communs de la recherche et de la création, permettre à des créateurs et à des chercheurs de travailler et d'inventer ensemble : telle est l'ambition de la formation doctorale SACRe.

Ce programme est le résultat de la coopération de six institutions, cinq grandes écoles nationales supérieures associées de PSL : le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD), le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD), l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (La Fémis), l'École nationale supérieure des beaux-arts (Beaux-Arts), et l'École normale supérieure (ENS) membre de PSL.

L'objectif de SACRe est de permettre l'émergence et le développement de projets originaux associant création et recherche. Cette formation doctorale, interdisciplinaire dans son esprit, réunit des **artistes**, créateurs et interprètes, des **théoriciens** en sciences exactes, humaines et sociales, mettant ainsi en jeu une étroite articulation de la pensée et du sensible.

Le doctorat SACRe consiste :

- pour les artistes, en la création d'œuvres et la rédaction d'un portfolio, étroitement associées à une démarche réflexive s'appuyant sur des champs théoriques et scientifiques variés ;
- pour les théoriciens, en la production d'une thèse écrite.

2. Modalités de la formation doctorale

Direction de thèse

La direction de la thèse (HDR) pourra être choisie, de préférence, parmi les membres de *SACRe / le Laboratoire* (EA 7410), ou d'une des équipes rattachées à l'École doctorale 540-Ecole doctorale transdisciplinaire Lettres/Sciences, et comportera un artiste appartenant également de préférence à l'EA 7410 ou à une des équipes rattachées à l'ED 540.

La liste des membres est disponible sur le site Web de l'ED 540 (<https://www.ed540.ens.fr/>) et à cette adresse : <https://www.ed540.ens.fr/presentation/membres..>

La formation doctorale proposée dure 3 ans et comprend :

- Une formation spécifique dispensée au sein des écoles et conservatoires, chaque institution organisant les conditions d'accueil, d'organisation et de fonctionnement pour chacun des doctorants qui lui sont rattachés.
- Une formation à choisir parmi l'offre de l'École doctorale 540 (plus d'informations <https://www.ed540.ens.fr/>).
- Un séminaire spécifique SACRe, ayant pour objectif d'explorer les relations entre création et recherche, réunissant l'ensemble des doctorants admis dans la formation.

Des bilans d'étape et les travaux des doctorants doivent être présentés chaque année.

Les doctorants sont également invités à participer à l'élaboration de publications, de journées d'études, de manifestations publiques, et sont incités à réaliser des actions en partenariat. Pendant la 2^e année d'études, le doctorant est encouragé à partir un semestre à l'étranger. PSL veillera à y contribuer matériellement.

Financement et offres en lien avec la formation :

Les doctorants reçus avec attribution de contrats doctoraux par PSL perçoivent l'allocation pendant trois ans, durée légale de la formation. Le report éventuel de la soutenance du doctorat au-delà de la durée de trois ans n'est envisageable que dans des conditions exceptionnelles et, s'il est accordé, ne donne pas droit à prolongation du contrat doctoral ou de la bourse. Le montant du contrat doctoral s'élève à 1 758 euros brut mensuels (montant en vigueur depuis le 29 août 2016). Sous certaines conditions, les doctorants bénéficient de soutiens spécifiques dans le cadre de manifestations liées à leur recherche doctorale : soutien à la production artistique (production d'œuvres, manifestations du type expositions, concerts, etc.) et à l'activité scientifique (colloques, publications, etc.).

Caractère de la thèse, soutenance et délivrance du doctorat d'art et de création SACRe :

Le doctorat SACRe place au premier plan le travail de création pour les doctorants en écoles d'art. La thèse se compose conjointement d'œuvres, dans les formats et supports propres à chaque discipline, ainsi que d'un portfolio. Ce dernier met en relief les sources, les expériences, les recherches, les autres pratiques, artistiques ou non, qui ont accompagné le travail de création. Il apporte une réflexion argumentée et problématisée sur le travail accompli durant les trois années de thèse. Sa forme est définie selon les caractéristiques et les démarches propres à chaque discipline, en adéquation avec le projet personnel du doctorant et en accord avec les directeurs de la thèse.

La soutenance de thèse des doctorants artistes s'appuie sur la présentation des œuvres réalisées pour le doctorat sous des formes diverses (expositions, performances, concerts, projections, spectacles, prototypes) et le portfolio.

La soutenance de thèse des doctorants théoriciens s'appuie sur la présentation de la thèse écrite. On y fera place au travail pratique mené dans le cadre spécifique de ce doctorat.

Dans les deux cas, au terme de la soutenance publique, le diplôme national de docteur est délivré par PSL.

3. Conditions d'admission et modalités de candidature

Conditions d'admission :

Les candidats doivent remplir les conditions d'inscription à l'université et être titulaires d'un diplôme sanctionnant cinq années d'études supérieures :

- Diplôme national de Master.
- Diplôme conférant le grade de master ou diplôme équivalent, français ou étranger (Master 2).
- Diplôme de 2^e cycle supérieur français ou étranger.

Les candidats artistes doivent pouvoir présenter un dossier attestant d'une réelle pratique artistique.

Les candidats ne doivent pas être déjà inscrits en thèse.

Il n'y a pas de limite d'âge pour les candidats.

Les candidats ne peuvent se présenter plus de trois fois.

Modalités de candidature :

Le recrutement est réalisé en deux phases.

Les candidatures se font d'abord auprès de l'établissement partenaire choisi par le candidat selon la thématique de son projet :

- Le CNSAD (Conservatoire national supérieur d'art dramatique) <http://www.cnsad.fr>
- Le CNSMDP (Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris) www.conservatoiredeparis.fr
- L'ENS (École normale supérieure) www.ens.fr
- L'ENSAD (École nationale supérieure des arts décoratifs) www.ensad.fr
- La FÉMIS (École nationale supérieure des métiers de l'image et du son) www.femis.fr
- Les Beaux-Arts (École nationale supérieure des beaux-arts). www.beauxartsparis.fr

Chaque établissement précise sur son site Web [les modalités de dépôt de candidatures et détaille la liste des pièces à joindre.](#)

Les dates de retrait des dossiers et de dépôt des candidatures vont :

du mercredi 4 avril au lundi 28 mai 2018 16 heures

À l'issue d'une procédure de sélection, chaque institution se prononce sur l'admissibilité du ou des candidats retenus. L'admission définitive est ensuite prononcée par le jury plénier PSL, après consultation des dossiers et des rapports établis par chaque institution. Les résultats définitifs sont annoncés sur le site Web du Collège doctoral de PSL mi-septembre 2018.

Après l'admission définitive, la double inscription à un des conservatoires ou école d'art d'une part, et à PSL d'autre part, est nécessaire pour suivre la formation (paiement des droits uniquement à l'école ou au conservatoire concerné). Les doctorants préparant leur thèse à l'École normale supérieure de Paris s'inscrivent uniquement à l'ENS.

Plus d'informations sur :

- le site Web de PSL : <https://www.univ-psl.fr/>
- le site Web du Collège doctoral de PSL : <https://collegedoctoral.univ-psl.fr/>
- les sites Web des 6 établissements partenaires.

Contact : sacre@psl.eu



**Conditions d'admission et de dépôt de candidature spécifiques
au Conservatoire national de musique et de danse de Paris**

Au Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, ce cycle est ouvert **exclusivement aux compositeurs**.

Les candidats doivent remplir les conditions d'inscription à l'université et être titulaires d'un diplôme récompensant cinq années d'études supérieures **spécialisées en composition** (pour la liste des diplômes, cf. ci-dessus paragraphe 3. *Conditions d'admission et de dépôt de candidature* ci-dessus)

Inscription des candidats compositeurs au concours d'entrée : **du 1^{er} avril au 15 mai 2018**, uniquement sur le site internet www.conservatoiredeparis.fr

Admissibilité au Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

1- Présélection [juin 2018] : sur examen, par un jury interne, d'un dossier comprenant :

- la copie du diplôme pré-requis ;
- un curriculum vitæ en français précisant notamment les institutions où le candidat s'est formé, les professeurs avec lesquels il a travaillé, les prix ou autres distinctions obtenus, etc. ;
- au moins deux lettres de recommandation rédigées par des personnalités reconnues du monde des arts et de la création (langues admises : anglais ou français) ;
- une lettre de motivation en français expliquant l'intérêt du candidat à accéder à cette formation : 2 500 à 5 000 signes environ (NB. : la volonté de coopérer avec d'autres artistes et avec des scientifiques doit apparaître comme évidente et justifiée dans les raisons de postuler à cette formation)
- un document appelé « projet de thèse » (10 pages dactylographiées, maximum 20 pages avec les documents visuels) ou un document d'un autre type (audio, vidéo : temps d'écoute maximum 15 minutes) présentant le projet du candidat et son opportunité à s'inscrire dans la formation doctorale SACRe. Ce document peut être en français ou en anglais.
- les partitions de 5 œuvres composées par le candidat dont 2 au moins avec enregistrement joint sur CD et/ou DVD lisibles par un lecteur CD et/ou DVD (pas de CD lisible seulement sur ordinateur) : ces œuvres peuvent être écrites pour formation de chambre et/ou vocale et/ou solistes et/ou ensemble et/ou orchestre et/ou musique mixte et/ou électroacoustique seule.
- la liste d'un ensemble d'œuvres que le candidat envisage d'écrire pendant sa formation.

2- Admissibilité [septembre 2018] : Entretien à huis clos en français avec le jury d'une durée de 20 mn environ portant notamment sur les motivations du candidat et son « projet de thèse ».

Call for Candidates

2018

SACRe Doctoral Program

The Sciences, Arts, Création, Recherche (SACRe) doctoral program is open to all candidates holding a master 2-level degree from any higher education institution, whether established artists or researchers.

They will pursue an education within Paris Sciences et Lettres (PSL).

They may benefit from a doctoral contract or a grant for a period of three years.

After the defense of their doctoral thesis, they will be able to obtain the title of Doctor of the university PSL.

This Call is open to international candidates and has no age limit.

1. Overview

Exploring the common ground between research and the arts; enabling artists in various creative fields and researchers to work and invent together: This is the mission of the SACRe doctoral program.

The program is a result of the cooperation between six institutes, five major national *grandes écoles* for arts associate members of PSL — *Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique* (CNSAD: national theatre academy), *Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris* (CNSMDP: national music and dance conservatory), *Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs* (ENSAD: national decorative arts academy), *Ecole Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son* (La Fémis: national film academy), *Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts* (Beaux-Arts : national fine arts academy), and the *Ecole Normale Supérieure* (ENS), member of PSL University.

The objective of SACRe is to facilitate the emergence and development of projects that associate art and research and that are original in both their methods and their results. Encompassing multiple domains, as indicated by the name of the doctorate (SACRe: sciences, arts, design, and research), this truly interdisciplinary doctoral program brings together **artists**, designers, and performers, as well as **researchers** in the sciences, humanities, and social sciences, thus inculcating a close articulation of thought and sensitivity.

The SACRe doctorate places the creation of works of art within the heart of a research environment, strictly associated with a critical approach based on potentially diverse academic fields.

The doctoral program SACRe :

- for artists, in the creation of works and the redaction of a portfolio, closely associated with a reflexive approach based on various theoretical and scientific fields ;
- for theorists, in the production of a written thesis.

2. Terms of the doctoral program

Thesis direction

The thesis management (HDR) may preferably be chosen from among SACRe / Laboratory members (EA 7410), or one of the laboratories attached to the 540 doctoral school-Interdisciplinary Doctoral School (Humanities/Sciences), and will include an artist also preferably from the EA 7410 or to one of the laboratories attached to the ED 540.

The list of members is available on the ED 540 website (<https://www.ed540.ens.fr/>) and at this address: <https://www.ed540.ens.fr/presentation/membres..>

The doctoral program proceeds for three years, as follows:

- Specific instruction is conducted in the SACRe arts schools or conservatories. Each institution arranges the type of reception, the organization, and the functioning of the program for the doctoral students.
- Specific instruction to be chosen from the doctoral school 540 offer (more information on the <https://www.ed540.ens.fr/>)
- A SACRe seminar aiming to explore the links between research and creation for all doctoral students admitted to the program.

The program includes mandatory annual assessments and annual presentation of each student's work. It also seeks to help students develop their portfolios and to prepare them to defend their theses. In addition, the seminar includes conferences, meetings, or visits linked to the range of disciplines covered by SACRe.

Doctoral students are invited to participate in the development of publications, study days, and public events, as well as conducting activities in partnership with others. In second year, students are encouraged to spend a semester abroad; PSL attempts, logistically, to help make this possible.

Financial aid and offers related to the program

Doctoral students admitted by PSL receive doctoral contracts that provide them with an allocation during three years, the legal duration of the program; postponement of thesis defense beyond the legal duration of three years is only possible under exceptional circumstances and, if approved, does not grant the right to prolong the doctoral contract or the financial aid.

The amount specified in the doctoral contract is 1 758 euros gross per month (amount in force since 29 August 2016).

Under certain conditions, doctoral students can benefit from specific aid to mount events related to their doctoral project: support for artistic production (works, exhibitions, concerts, etc.) and scientific activities (colloquies, publications, etc.).

Thesis characteristics and defence and issuance of the SACRe Doctorate in the Arts

The SACRe doctorate is primarily for creative work by students from schools for the arts. It is the culmination of three years of research to obtain a Doctorate in Art. The thesis consists jointly of works of art in the different formats and media proper to each discipline and of a portfolio. The latter highlights the sources, experiences, research, and other practices, whether artistic or not, that have influenced the work. It provides a well-reasoned and critical reflection on the work accomplished during the three years of the thesis. Its form is defined based on the characteristics and approaches specific to each discipline and is matched to the candidate's personal work, with the approval of the thesis directors.

The thesis defense for doctoral candidates in the arts is based on the presentation of the works completed for the doctorate in diverse forms (exhibition, performance, concert, projection, event, or prototype) and the portfolio.

The thesis defense for theorists is based on the presentation of the written thesis. Practical work carried out within the specific framework of this Ph.D.

In both cases, on successful completion of the public defense, the national Ph.D. diploma is issued by PSL.

3. Conditions for admission and application process

Conditions for admission

Candidates must meet university admission requirements and hold a five-year higher education diploma:

- French national master's degree
- French or foreign degree conferring the grade of master (Master 2)
- French or foreign master's equivalent diploma

Candidates in the arts must be able to present a portfolio as evidence of a real artistic practice.

Candidates must not currently be enrolled in another doctoral program.

There is no age limit for candidates.

Candidates may not apply more than three times.

Application process

The admission process takes place in two phases.

Candidates first apply to the partner institute of their choice depending on their type of project:

- CNSAD, national theatre academy (*Conservatoire national supérieur d'art dramatique*) <http://www.cnsad.fr>
- CNSMDP, national music and dance conservatory (*Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris*) www.conservatoiredeparis.fr
- ENS, (*École normale supérieure*) www.ens.fr
- ENSAD, national decorative arts academy (*École nationale supérieure des arts décoratifs*) www.ensad.fr
- La FÉMIS, national film academy (*École nationale supérieure des métiers de l'image et du son*) www.femis.fr
- Les Beaux-Arts, national fine arts academy (*École nationale supérieure des beaux-arts*). www.beauxartsparis.fr

The website for each institute specifies the application process and the list of supporting documents required.

The availability date of application forms and the deadline for submission follow the academic calendars of each institute, but fall within the following range:

from Wednesday 4 April to Monday 28 May 2018, 4 p.m.

On completion of a selection process, each institute decides on the eligibility of successful candidates. Definitive admission is then announced by the PSL plenary jury, after reviewing the applications and the eligibility reports for candidates prepared by each institute. The final results will be published on the PSL Doctoral College website in mid-September 2018.

On admission, dual registration at one of the conservatories or academies as well as at PSL, is required to participate in the program (payment of tuition fees only to the school or conservatory concerned). PhD students preparing their thesis at the Ecole normale supérieure are registered only at ENS.

For more information:

on the PSL website: <https://www.univ-psl.fr/>

on the PSL Collège doctoral website: <https://collegedoctoral.univ-psl.fr/>

on the websites of the six institutes

Contact : sacre@psl.eu

